

Il faut aller voir... Les superbes primes gratuites... M. l'abbé Denimal, procureur de Neuville, est nommé curé de cette paroisse.

# LILLE

## LE DIMANCHE A LILLE

1er novembre 1903  
Solemnité de la Toussaint

**Palais des Beaux-Arts.** Musée industriel et technologique, à la Halle-aux-Suaires, qui de la Basse-Deûle. Musée commercial, rue du Lombard. Les musées sont ouverts de 10 heures à 4 heures du soir.

**Musée de gravures.** à l'Hôtel-de-Ville, ouvert de 11 heures à 4 heures. **Marché aux oiseaux.** place des Quatre-Chemins. **Cimetière.** — Fermeture des portes, à 5 heures du soir, annoncée par deux sonneries de cloches.

**Sports.** — A 4 heures, aux Bains Lillois, championnat de natation. **Le championnat de discipline des avoués** pour l'année judiciaire 1903-1904 est composé de la manière suivante :

Président, M. Balleu ; syndic, M. Godeur ; rapporteur, M. Rombaut ; secrétaire et trésorier, M. Jaspard.

**Amateur de la Sud.** — Il est d'usage, au cimetière du Sud, que des arrosoirs, seaux et autres outils de jardinage soient prêtés au public.

De nombreuses personnes ont été fort déçues, ces jours derniers, en apprenant que M. Samson, adjoint au maire, avait décliné qu'il n'en serait plus ainsi.

Comme on le voit, M. Samson a su trouver le bon moment d'amuser le monde et de faire sentir qu'il était là.

**Course pédestre au 43.** — Un rallye-papier, organisé par le commandant Frolo, du 2<sup>e</sup> bataillon, et dirigé par le sergent Demareure, a été couru vendredi matin, dans les environs de Lamberville ; le parcours était de quatre kilomètres environ. Voici l'ordre d'arrivée :

1<sup>er</sup>, Cattellote, sergent, 5 ; 2<sup>e</sup>, Mounier, sergent, 6 ; 3<sup>e</sup>, Caponne, caporal, 8 ; 4<sup>e</sup>, Godeglock, caporal, 9.

**Association amicale des Anciens Dragons du Nord et du Pas-de-Calais.** — Le Caecque, 23 bis, rue de Gand, à Lille. L'Association amicale des Anciens dragons du Nord et du Pas-de-Calais, sans distinction de grade, vient d'être définitivement constituée sous la présidence d'honneur de M. Auguste Potié, sénateur ; la présidence effective de M. Emile Serive, conseiller général.

Elle a pour but d'entretenir, par des réunions suivies, une cordiale camaraderie, de renouer les anciennes amitiés, et de s'entraider les uns les autres en toute circonstance. Elle se propose de réunir tous les membres de la région, et notamment les dragons nouvellement libérés, qui seront aidés pour la recherche d'une situation dans la vie civile.

La première réunion aura lieu au siège, le 8 novembre, à quatre heures. **Natation.** — L'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques (U. S. F. S. A.), organise, dans notre piscine de stationnement boulevard Papin, aujourd'hui dimanche, à 4 h., plusieurs matches de championnat régionaux concernant la natation.

Voici la composition des épreuves : Course de vitesse, 50 mètres ; Id., 100 mètres ; demi-fond, 500 m. ; matches de Water Polo. — A ces épreuves seront ajoutés : Parcours et séjour sous l'eau (championnat régional) ; médaille d'or, prix du Conseil général du Nord. — Pionniers divers. — La partie de corde entre équipes de nageurs de Sociétés différentes.

Le Sac de Saint-Christophe (3 minutes sous l'eau). **Voici les noms des sociétés engagées :** Les Pupilles de Neptune, Lille. — Les Tritons Lillois. — Les Nageurs Danoisais. — La section de natation du Racing-Club Roubaisais.

Le prix d'entrée est fixé à 50 centimes. **Ca continue.** — M. Jérôme, chef de la 3<sup>ème</sup> section, continue d'arrêter les tenanciers et aboutissants de la bande Martin, dont le chef a été arrêté, il y a quelques jours. Deux nouveaux soupçons sont venus sur la piste, Henri Serrys, 37 ans, et Pierre Cabaut, 37 ans, demeurant tous deux à Genétion.

**Vol à la voilure.** — Le 2<sup>e</sup> est arrivé Henri Servant et Hippolyte Bertou, tous deux âgés de 18 ans, pour un vol commis, il y a quelques jours, au préjudice du docteur Desmons, de Ronchies.

Pendant que ce dernier se trouvait chez un malade, les deux chenapans avaient dérobé un paquet contenant du linge et qui était déposé dans la voiture du docteur.

**Une arrestation a été opérée** pour le vol commis chez M. Carotte, rue des Pénitents, et dont nous avons parlé, samedi matin. Ce n'est que le commencement, car d'autres arrestations sont imminentes.

**Un recenseur sera peut-être battu** par l'individu qui, vendredi soir, déroba le vélo de M. Mourmout, brasseur à Marquette, et déposé dans la voiture du docteur.

**FLERS.** — Les conscrits de la classe 1903 sont avisés qu'ils devront se rendre à la Mairie pour qu'il soit procédé à leur inscription, non le 10 novembre comme il avait été annoncé, mais le lundi 9 de ce mois.

**CYSOING. Accident de travail.** — Un manœuvre de maçon, Arthur Martin, 48 ans, travaillant pour le compte de M. Henri Lemaire, entrepreneur, a été serré entre deux charlots. Il s'est fait une forte contusion à la jambe droite.

Il continuait à rire avec la plus franche gaieté. — Dis, mon grand, est-ce que je ne serais pas digne d'être poète et d'écrire des vers ? Tiens, je ferai un sonnet dans ton journal. Je regarderai votre idylle et je me charge de la décrire.

Il se mit à rire avec la plus franche gaieté. — Dis, mon grand, est-ce que je ne serais pas digne d'être poète et d'écrire des vers ? Tiens, je ferai un sonnet dans ton journal. Je regarderai votre idylle et je me charge de la décrire.

Il se mit à rire avec la plus franche gaieté. — Dis, mon grand, est-ce que je ne serais pas digne d'être poète et d'écrire des vers ? Tiens, je ferai un sonnet dans ton journal. Je regarderai votre idylle et je me charge de la décrire.

Il se mit à rire avec la plus franche gaieté. — Dis, mon grand, est-ce que je ne serais pas digne d'être poète et d'écrire des vers ? Tiens, je ferai un sonnet dans ton journal. Je regarderai votre idylle et je me charge de la décrire.

Il se mit à rire avec la plus franche gaieté. — Dis, mon grand, est-ce que je ne serais pas digne d'être poète et d'écrire des vers ? Tiens, je ferai un sonnet dans ton journal. Je regarderai votre idylle et je me charge de la décrire.

Il se mit à rire avec la plus franche gaieté. — Dis, mon grand, est-ce que je ne serais pas digne d'être poète et d'écrire des vers ? Tiens, je ferai un sonnet dans ton journal. Je regarderai votre idylle et je me charge de la décrire.

Il se mit à rire avec la plus franche gaieté. — Dis, mon grand, est-ce que je ne serais pas digne d'être poète et d'écrire des vers ? Tiens, je ferai un sonnet dans ton journal. Je regarderai votre idylle et je me charge de la décrire.

Il se mit à rire avec la plus franche gaieté. — Dis, mon grand, est-ce que je ne serais pas digne d'être poète et d'écrire des vers ? Tiens, je ferai un sonnet dans ton journal. Je regarderai votre idylle et je me charge de la décrire.

— Un camionneur, Henri Leroi, 36 ans, occupé par le nommé patron, a eu l'index droit écrasé.

**WANNENHAIN.** — Dans l'adjudication des sous-brigadiers des douanes Maillot, de Wannenhai, est nommé à Linselles, le préposé Bernaille, de Wannenhai, est nommé au poste ambulancier de Nomain. L'adjudication par le proposé Henri Autret, vau-d'armement.

**COMMÈRES.** — Accident grave. — Samedi soir, vers 3 heures, le soldat Dequin, du 2<sup>e</sup> dragons, tomba de son cheval et fut piétiné ; il a de fortes contusions à la tête. Transporté immédiatement à l'hôpital, il reçut les soins du médecin-major ; vers 8 h. du soir, on ne pouvait encore se prononcer sur son état. Il est originaire de Liéques (Pas-de-Calais).

**Le soldat Lescaux,** du 4<sup>e</sup> de ligne, en stationnement à Comines, logé à la brasserie, a été tué par quelques marches d'un escalier, samedi soir, vers 7 heures. Il se plaignait de fortes douleurs dans les reins. Le médecin-major, appelé sur les lieux, le fit transporter à l'hôpital.

**HAZEBROUCK.** — Le jugement dans le procès en diffamation intenté par Journal d'Hazebrouck par M. le Supérieur et MM. les professeurs de l'Institution Notre-Dame des Victoires de Roubaix a été rendu à l'audience de jeudi.

Le Journal d'Hazebrouck est condamné à 10 francs d'amende ; de plus, les trente-deux plaignants obtiennent chacun un franc de dommages-intérêts.

**VIRES-BERQUIN.** — Un incendie a détruit, jeudi matin à 6 h., une maisonnette occupée par Louis Devob-Debroek, ouvrier condonnier au Sec-Bois.

Dans un aloua au domicile d'un vieillard de 65 ans, M. Dolgneux, 40 billets de 100 francs ont été volés ; les économies du pauvre vieillard.

**Accident.** — Eugène Reynoud, 35 ans, journalier, demeurant rue de Beaumont, s'est blessé à la jambe droite en travaillant sur le quai Freycinet.

— Henri Houvenaghe, 65 ans, a été grièvement blessé à la jambe gauche par la chute d'un coiffe de peaux, à bord de la Ville-de-Strasbourg.

**Les épaves.** — Mlle Germaine Couis, demeurant 24, boulevard Faidherbe, a trouvé une bague en or, dans la rue M. Louis Richard, demeurant, 2, rue Serval, a trouvé une épingle de cravate en or.

Ces objets ont été déposés au bureau de police.

**Accident de mine.** — Vendredi vers six heures du soir, une des cages de fosse n° 5 a déraillé en enlevant plusieurs bois de guides. Par suite de cette avarie les 400 ouvriers occupés à cette fosse sont obligés de chômer. On espère que les réparations seront terminées pour dimanche matin.

Il n'y a aucun accident de personne.

**DOUAI.** — Mlle Germaine Couis, demeurant 24, boulevard Faidherbe, a trouvé une bague en or, dans la rue M. Louis Richard, demeurant, 2, rue Serval, a trouvé une épingle de cravate en or.

Ces objets ont été déposés au bureau de police.

**Accident de mine.** — Vendredi vers six heures du soir, une des cages de fosse n° 5 a déraillé en enlevant plusieurs bois de guides. Par suite de cette avarie les 400 ouvriers occupés à cette fosse sont obligés de chômer. On espère que les réparations seront terminées pour dimanche matin.

Il n'y a aucun accident de personne.

**LES GRÈVES**

**A HALLUIN.** — La reprise du travail s'accentue, la population reste calme et toute menace de nouveaux troubles paraît maintenant écartée. C'est sans doute la pensée des autorités puisque les soldats sont l'après-midi de samedi ont obtenu l'autorisation de sortir en ville.

Il nous revient que dans les premiers jours de la semaine, M. le maire a sollicité de la Préfecture le retrait de la moitié des troupes cantonnées à Halluin.

Dans la matinée de samedi, aucun départ n'ayant encore eu lieu, M. le maire a de nouveau télégraphié pour confirmer sa demande, en insistant en outre sur la nécessité de dégarnir d'une partie des troupes qui y logent les établissements industriels remis en marche.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. Devaline, juge d'instruction, avait ouvert une enquête au sujet des manifestations qui s'étaient produites le 6 octobre, à la Vignette. M. Adolphe Hennion fils et quatre ouvriers de l'établissement avaient été entendus. Cette instruction vient d'avoir un dénouement.

Victor Naessens, 32 ans, lissier, demeurant à Menin. Le prisonnier a été transféré à Lille, hier matin.

**A ARMENTIÈRES.** — La situation. — Après la réunion des délégués des patrons et des ouvriers à la Préfecture, vendredi, les deux camps se sont séparés sans avoir pu se mettre d'accord, sur tous les points dont l'étude avait fait l'objet de leur longue séance.

La question du salaire des filatures n'avait pas été abordée, elle était réservée pour une autre séance.

Celle du salaire des préparations était fixée dans les termes suivants que nous extrayons du rapport du Préfet :

« Un tarif commun des préparations sera élaboré par cette augmentation soit accordée par les ouvriers et soit refusée par eux. La Commission mixte se proposera pour l'unification des tarifs sur les prix maxima actuellement payés, sur certains cas exceptionnels qu'elle aura à délimiter. En cas de désaccord, les parties seront départagées par un ou plusieurs arbitres nommés par elles. »

« Les prix fixés dans le tarif des préparations ainsi établis seront payés aux ouvriers rétroactivement et à partir du jour de la reprise du travail. »

C'est sur une question relative au salaire des tissages que les délégués ne se sont point entendus.

Tous ont admis qu'il fallait ajouter au tarif de 89 une augmentation à déterminer par une commission mixte, augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail.

Les délégués ouvriers demandaient que le motif de cette augmentation soit accordé sans heures travaillées et dès la reprise du travail.

Les délégués des patrons déclaraient de leur côté qu'il leur est absolument impossible de concéder sur le tarif de 89 une augmentation actuelle quelconque, ce qui aurait pour résultat, ainsi que nous l'expliquons hier, d'aggraver leur situation par rapport à leurs concurrents dont les tarifs sont déjà moins élevés que les leurs.

L'accord n'ayant pu se faire sur ce point spécial, les deux parties se séparèrent sans avoir réglé le différend.

Ne voulant pas abandonner l'espoir d'un accord, les deux camps ont décidé de continuer sans avoir épuisé tous les moyens de conciliation, le Préfet du Nord est alors recouru à une proposition d'arbitrage qui fut rédigée dans les termes suivants :

**PROPOSITION D'ARBITRAGE.** Messieurs les Délégués patrons, Messieurs les Délégués ouvriers.

Il résulte de la conférence qui a eu lieu aujourd'hui à la Préfecture que le tarif de 89 est fait à l'exception d'un seul : la date à laquelle une augmentation devra être accordée aux ouvriers.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

Les deux parties ont admis ensemble et d'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le tarif de 89 devait être étudié et fixé par une commission mixte.

qu'à ce que ces derniers aient obtenu également leur coté, satisfaction.

« Acceptant l'arbitrage comme le seul moyen de résoudre les difficultés qui se sont élevées à la cause de l'augmentation des salaires de filatures et de se trouver dans une misère plus grande que celle qui a régné jusqu'à ce jour. »

« Renouvelant au Comité de la grève la confiance qu'il lui a témoignée jusqu'à présent, et s'engageant à marcher toujours en avant à la poursuite de la réalisation des justes et légitimes revendications. »

Dans cet ordre du jour qu'il a dicté, le comité de la grève a d'abord la décision qui devait être prise par une commission mixte, au sujet de l'augmentation du salaire des tissages et de la même augmentation à 15 0/0.

De plus, conformément aux conditions posées par le Préfet, disant que dès le lendemain du jour où l'arbitrage serait admis par les deux parties le travail serait repris dans les usines, le Comité de la grève s'engage à lutter jusqu'au bout et à ne reprendre le travail que lorsque les filatures auront obtenu également satisfaction.

On a la question des filatures, qui n'aurait pu être traitée dans la première réunion des délégués devait faire l'objet d'une prochaine séance.

Malgré l'acceptation de l'arbitrage, le Comité de la grève a maintenu sans réserves ses revendications de désaccord pour retarder le plus longtemps possible la reprise du travail.

C'est d'ailleurs ce qu'il a fait de jour en jour depuis que les pourparlers ont été ouverts, se refusant à une question de préparation quand celle des tissages paraissait en bonne voie et suscitant des difficultés sur les préparations quand on était d'accord pour les filatures.

Quant les malheureux ouvriers d'Armentières seront revenus de leur aveuglement, ils jugeront sévèrement cette conduite de leurs perdus et déloyaux conseillers.

**Réunion de l'après-midi.** — A 3 h. 1/2, une nouvelle réunion des grévistes a eu lieu sur la place de la République, à Houplines. Le public habituel y assistait. Sur l'estrade avaient pris place Deley, Schier, Desmons, Lemaire, Lepez, et les membres du Comité de la grève.

Daudrumet a commencé par reprendre le discours qu'il avait donné le matin, sur la proposition d'arbitrage et l'ordre du jour qui lui avait été voté.

Deley, Schier, Schier et Desmons ont pris ensuite la parole et ont chacun, à leur tour, émis la parole pour discuter les conditions dans lesquelles se présentait l'arbitrage offert aux ouvriers. Il n'y avait pas grande entente dans toutes les explications de ces orateurs et les ouvriers n'y ont rien compris, sinon que les grands chefs se moquaient d'eux.

Enfin, on a mis aux voix quatre ordres du jour plus ou moins contradictoires qui tous ont été votés avec un enthousiasme relatif.

Un intermède amusant a mis un peu de gaieté dans cette réunion plutôt triste : un vaudeville a été joué par plusieurs grévistes réunis sur la scène. Les spectateurs ont beaucoup ri et ont applaudi les grévistes et outrages. On a vu toutes les scènes du monde de se débarrasser.

Les ouvriers s'en sont retournés chez eux visiblement agacés et fatigués des tergiversations du comité de la grève. Finalement, on a voté un ordre du jour qui a été voté avec un enthousiasme relatif.

Un intermède amusant a mis un peu de gaieté dans cette réunion plutôt triste : un vaudeville a été joué par plusieurs grévistes réunis sur la scène. Les spectateurs ont beaucoup ri et ont applaudi les grévistes et outrages. On a vu toutes les scènes du monde de se débarrasser.

Les ouvriers s'en sont retournés chez eux visiblement agacés et fatigués des tergiversations du comité de la grève. Finalement, on a voté un ordre du jour qui a été voté avec un enthousiasme relatif.

Un intermède amusant a mis un peu de gaieté dans cette réunion plutôt triste : un vaudeville a été joué par plusieurs grévistes réunis sur la scène. Les spectateurs ont beaucoup ri et ont applaudi les grévistes et outrages. On a vu toutes les scènes du monde de se débarrasser.

Les ouvriers s'en sont retournés chez eux visiblement agacés et fatigués des tergiversations du comité de la grève. Finalement, on a voté un ordre du jour qui a été voté avec un enthousiasme relatif.

Un intermède amusant a mis un peu de gaieté dans cette réunion plutôt triste : un vaudeville a été joué par plusieurs grévistes réunis sur la scène. Les spectateurs ont beaucoup ri et ont applaudi les grévistes et outrages. On a vu toutes les scènes du monde de se débarrasser.

Les ouvriers s'en sont retournés chez eux visiblement agacés et fatigués des tergiversations du comité de la grève. Finalement, on a voté un ordre du jour qui a été voté avec un enthousiasme relatif.

Un intermède amusant a mis un peu de gaieté dans cette réunion plutôt triste : un vaudeville a été joué par plusieurs grévistes réunis sur la scène. Les spectateurs ont beaucoup ri et ont applaudi les grévistes et outrages. On a vu toutes les scènes du monde de se débarrasser.

Les ouvriers s'en sont retournés chez eux visiblement agacés et fatigués des tergiversations du comité de la grève. Finalement, on a voté un ordre du jour qui a été voté avec un enthousiasme relatif.

Un intermède amusant a mis un peu de gaieté dans cette réunion plutôt triste : un vaudeville a été joué par plusieurs grévistes réunis sur la scène. Les spectateurs ont beaucoup ri et ont applaudi les grévistes et outrages. On a vu toutes les scènes du monde de se débarrasser.

Les ouvriers s'en sont retournés chez eux visiblement agacés et fatigués des tergiversations du comité de la grève. Finalement, on a voté un ordre du jour qui a été voté avec un enthousiasme relatif.

Un intermède amusant a mis un peu de gaieté dans cette réunion plutôt triste : un vaudeville a été joué par plusieurs grévistes réunis sur la scène. Les spectateurs ont beaucoup ri et ont applaudi les grévistes et outrages. On a vu toutes les scènes du monde de se débarrasser.

Les ouvriers s'en sont retournés chez eux visiblement agacés et fatigués des tergiversations du comité de la grève. Finalement, on a voté un ordre du jour qui a été voté avec un enthousiasme relatif.

Un intermède amusant a mis un peu de gaieté dans cette réunion plutôt triste : un vaudeville a été joué par plusieurs grévistes réunis sur la scène. Les spectateurs ont beaucoup ri et ont applaudi les grévistes et outrages. On a vu toutes les scènes du monde de se débarrasser.

Les ouvriers s'en sont retournés chez eux visiblement agacés et fatigués des tergiversations du comité de la grève. Finalement, on a voté un ordre du jour qui a été voté avec un enthousiasme relatif.

Un intermède amusant a mis un peu de gaieté dans cette réunion plutôt triste : un vaudeville a été joué par plusieurs grévistes réunis sur la scène. Les spectateurs ont beaucoup ri et ont applaudi les grévistes et outrages. On a vu toutes les scènes du monde de se débarrasser.

Les ouvriers s'en sont retournés chez eux visiblement agacés et fatigués des tergiversations du comité de la grève. Finalement, on a voté un ordre du jour qui a été voté avec un enthousiasme relatif.

Un intermède amusant a mis un peu de gaieté dans cette réunion plutôt triste : un vaudeville a été joué par plusieurs grévistes réunis sur la scène. Les spectateurs ont beaucoup ri et ont applaudi les grévistes et outrages. On a vu toutes les scènes du monde de se débarrasser.

# IL FAUT ALLER VOIR

les superbes primes gratuites... M. l'abbé Denimal, procureur de Neuville, est nommé curé de cette paroisse.

# ECHOS

**RESERVISTES ET TERRITORIAUX.** Conformément à l'autorisation du Ministre de la guerre, M. le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée a décidé que la convocation des réservistes et territoriaux qui doivent se rendre à Lille-Les-Quatre-Chemins le 30 novembre est supprimée.

Cette mesure s'applique aux officiers aussi bien qu'aux hommes de troupe.

Tous les autres convocations restent maintenues.

**VOTES DES DÉPUTÉS.** Voici comment sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les divers scrutins de la séance du vendredi 30 octobre 1903 :

1<sup>er</sup> Ordre du jour pur et simple dans l'interpellation relative aux décrets de la Bourgeois Duval.

Ont voté pour : MM. Barrois, Béthelle, Bersez, Cardon, Debove, Debove, Delaune, Delaune, Dron, Ervrad, Eliez, Guillaud, Lopez, Looz, Mill, Morel, Motte, Pichon, Ribot, Rogé, Vallée.

Ont voté contre : MM. Adam, Henri-Cochin, Basy, Dausette, Defontaine, Delory, Gossaut, Lamire, de Montalembert, Pichon, Taillandier.

N'a pas pris part au vote : M. Boule. La Chambre a adopté par 357 voix contre 159.

2<sup>e</sup> Amendement de M. le comte de Lantunais au chapitre 6 du budget du ministère de l'intérieur tendant à une réduction de crédits de 10,000 francs